

Recensement : répondez en confiance

Si votre logement est recensé en 2027, un agent recenseur de la mairie passe à partir du 21 janvier (4 février à La Réunion). Répondre est obligatoire, gratuit et confidentiel.



AUCUN AGENT RECENSEUR NE DEMANDE D'ARGENT

⚠ LES SIGNAUX D'ALERTE

- 📷 Une demande d'argent ou de RIB
- 📄 Pas de carte tricolore à montrer
- 📱 Un lien reçu par SMS ou e-mail
- 📅 Une visite hors période de collecte

🛡 LES BONS RÉFLEXES

- 1 **Demandez** la carte tricolore de l'agent
- 2 **Vérifiez** en appelant la mairie
- 3 **Répondez** avec les codes de la notice
- 4 **Refusez** toute demande d'argent

🔒 CE QU'ON ENTEND, CE QUI EST VRAI

📷 Paiement

- « Réglez les frais de dossier »
- Le recensement est entièrement gratuit

💻 Site internet

- « Répondez sur notre site »
- Un seul site : le-recensement-et-moi.fr

📱 SMS, e-mail

- « Cliquez pour finaliser »
- Vos codes sont sur la notice papier

🔒 Vos réponses

- « Elles iront aux impôts »
- Aucun contrôle fiscal ou administratif

🏛 La mairie

- « Elle lira vos réponses »
- Seul l'Insee exploite les questionnaires

⚖ Obligation

- « Répondre est facultatif »
- Obligatoire, selon la loi du 7 juin 1951

NUMÉROS UTILES

17

Police, gendarmerie

0 805 805 817

Info Escroqueries, gratuit

33700

SMS frauduleux

Mairie

Pour vérifier un agent



Toute la fiche, la BD et le quiz : portail-habitat.fr/recensement-population
Scannez le code avec l'appareil photo de votre téléphone.

Une information gratuite de Portail-Habitat.fr, libre de diffusion. Mise à jour : octobre 2026.